

Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022 Réponses aux questions écrites reçues préalablement

L'article L.225-108 alinéa 4 du Code de commerce permet au Conseil d'Administration de répondre aux questions écrites des actionnaires sans qu'elles ne soient reprises en Assemblée Générale dès lors qu'elles figurent sur le site Internet de la Société

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022, un courrier, contenant des questions écrites, a été reçu.

QUESTIONS ECRITES DE MARTIN BOUDOT, JOURNALISTE ET ACTIONNAIRE D'ARKEMA.

Une enquête journalistique réalisée par l'équipe de Vert de Rage, collection documentaire d'investigation scientifiques diffusée sur France 5, en collaboration avec Jacob de Boer, toxicologue et chimiste à l'Université Libre d'Amsterdam, a révélé le mardi 10 mai 2022 une importante contamination aux composés perfluorés autour du site industriel d'Arkema de Pierre-Bénite.

- Dans le détail, des prélèvements d'air réalisés autour de l'usine montrent la présence de 6:2 FTS, (65-190 ng/puf), composé perforé utilisés par Arkema mais également la présence de PFOA, 4 à 8 fois plus élevée que les valeurs références du programme de surveillance mené par le Programme des Nations Unis pour l'Environnement.

Est-ce que le groupe Arkema reconnaît une quelconque responsabilité dans la présence de 6:2FTS et PFOA dans l'air autour du site de Pierre-Bénite ?

- Parmi les échantillons de terre collectés dans le stade et le potager à proximité de l'usine, 5 PFAS dépassent la norme hollandaise (il n'existe pas de norme de PFAS dans le sol en France. La norme hollandaise pour la qualité des sols prévoit que chaque PFAS ne dépasse pas : 3µg/kg poids secs*). Jusqu'à 6,6 fois supérieur à la norme pour le potager et 83 fois supérieur pour le stade pour le PFUnDA (250 µg/kg poids sec). Ce niveau en PFUnDA dans le sol du stade est particulièrement élevé, d'après les scientifiques que nous avons interrogés. D'après nos informations, Arkema utiliserait bien ce Perfluoroundecanoic acid PFUnDa.

Par ailleurs, les niveaux de PFNA, composé utilisé dans la fabrication du Kynar, dépassent également cette norme dans le stade et le potager.

Le groupe Arkema reconnaît-il une responsabilité dans les niveaux de concentrations de PFAS retrouvés dans ces analyses de sol ?

Concernant les échantillons d'eau, l'échantillon étalon, pris en amont de la plateforme industrielle de Pierre-Bénite, montre une très faible concentration en PFAS (Somme des PFAS : 10ng/l). L'échantillon des rejets de l'usine se déversant dans le canal usinier présente en revanche des concentrations en PFAS extrêmement élevées (Somme des PFAS : 364 144 ng/l), 36 414 fois plus élevées que l'eau étalon. On y retrouve notamment 3 PFAS utilisées par Arkema ces dernières années : PFOA, PFNA et 6:2 FTS.

Voici les résultats de ce point de prélèvement en particulier :

PFHxA:1000ng/l • PFNA:170ng/l • 6:2FTS:360000ng/l • PFOA:580ng/l • Somme des PFAS: 364 144 ng/L

Le groupe Arkema reconnaît-il une responsabilité dans les niveaux de concentrations de PFAS retrouvés dans ces analyses ?

- En décembre 2020, les membres de l'Union Européenne se sont engagés à faire respecter une nouvelle norme relative aux PFAS dans l'eau potable, à appliquer au plus tard en janvier 2026. Cette norme s'établit ainsi : la somme des 20 PFAS ne doit pas dépasser 100 ng/l. Nos résultats montrent que tous les échantillons d'eau du robinet provenant des champs captant du Rhône dépassent cette norme pour la somme de 20 PFAS. On y retrouve par ailleurs des niveaux élevés d'acides carboxyliques perfluorés. L'étude de Wong Et. Al. 2011 a notamment montré que dans les stations d'épuration, le 6:2 FTS peut être transformé en acide carboxylique perfluoré. Le syndicat intercommunal des eaux des monts du lyonnais (SIEMLY, à Grigny) dessert environ 71 000 personnes et le syndicat des eaux potables du Rhône Sud (à Ternay) environ 137 000 personnes.

Est-ce qu'Arkema reconnaît sa responsabilité dans les niveaux de concentration de PFAS retrouvés dans ces analyses ?

- De manière générale, le groupe Arkema envisage-t-il de prendre en charge la dépollution des sols du stade Brotillon de Pierre-Bénite ?
- Le groupe Arkema envisage-t-il de dépolluer l'eau potable dont les teneurs en perfluorés dépassent la norme européenne ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ARKEMA

Le Groupe place la performance environnementale et la conformité aux réglementations au cœur de ses priorités opérationnelles et est reconnu pour les actions qu'il mène dans ces domaines depuis sa création.

Nous avons pris connaissance avec attention de vos questions et du reportage de France 2. Nous sommes conscients des interrogations de la population locale et de l'émotion que le reportage a pu susciter. Nous regrettons que l'étude complète dont il est fait mention dans le reportage ne nous ait pas été communiquée. Nous avons seulement pu prendre connaissance d'informations parcellaires sur lesquelles il nous est difficile de nous prononcer mais qui soulèvent un certain nombre d'interrogations sur la méthodologie et les conclusions présentées. En effet, nous ne disposons pas notamment des méthodes d'analyses appliquées, des conditions d'identification et de la méthode et fréquence d'échantillonnage. Par ailleurs, nous attendons les résultats complets des études menées par les pouvoirs publics et d'analyser les mesures que nous sommes en train de réaliser. Il est essentiel de disposer d'éléments scientifiques incontestables pour apprécier objectivement la situation dans toutes ses composantes. Nos équipes travaillent en pleine transparence avec les pouvoirs publics sur ce sujet.

Nous rappelons qu'Arkema ne produit, ni n'utilise aucun perfluoré sur le site de Pierre Bénite. Le site n'utilise plus de PFOA depuis 1987 et le site a arrêté toute utilisation de PFNA depuis janvier 2016. Le site de Pierre-Bénite utilise de manière limitée (moins de 0,5% des additifs fluorés en Europe) un seul additif fluoré, le 6:2 FTS. Sans rentrer dans un débat d'expert, nous soulignons que cet additif est reconnu pour avoir un meilleur profil éco toxicologique que les perfluorés à chaîne longues étant moins persistant et non bioaccumulable.

Le reportage laisse à penser que le site de Pierre Bénite ne respecterait pas la réglementation et les normes en vigueur. A Pierre Bénite comme sur l'ensemble de ses sites industriels, le Groupe veille à se conformer à l'ensemble des réglementations applicables. En particulier, l'activité d'Arkema sur son site de Pierre-Bénite respecte toutes les réglementations quant à ses rejets industriels et est régulièrement contrôlé par les autorités. Le secteur de la chimie est parmi les secteurs les plus réglementés de l'industrie en France et les réglementations environnementales françaises et européennes sont parmi les plus strictes dans le monde.

Sans attendre l'évolution des réglementations, le Groupe développe actuellement une technique industrielle qui permet de fabriquer les produits de Pierre-Bénite sans aucun recours aux additifs fluorés. Cette transition est déjà en cours et s'achèvera d'ici fin 2024.

L'usine de Pierre Bénite est en profonde mutation et inscrit sa trajectoire dans le futur avec d'importants investissements en cours et à venir. Positionnée à l'international, tournée vers l'innovation avec des produits de haute technologie essentiels pour les batteries et l'électronique, elle a ainsi vocation à se développer pour accompagner la transition énergétique.

Certains perfluorés dont il est question dans le reportage pourraient concerner d'anciennes activités - différentes des activités de production actuelles de la plateforme industrielle de Pierre Bénite qui existe depuis 1902 et qui a connu de nombreux exploitants différents depuis cette date (aujourd'hui encore la plateforme est opérée par plusieurs industriels) - et peuvent provenir de multiples autres sources sans rapport avec l'activité industrielle de la plateforme.

De manière plus générale, les PFAS sont un ensemble très vaste comprenant plusieurs milliers de substances qui sont utilisées dans nombre de produits de consommation et applications industrielles par de très nombreuses entreprises. Il s'agit d'un sujet global qui dépasse très largement le site industriel de Pierre Bénite. La Commission européenne a engagé un processus de restriction des PFAS au niveau européen. Nous soutenons cette démarche qui permettra d'apporter une clarification bienvenue sur un sujet complexe et comme toujours, nous nous adapterons aux nouvelles prescriptions.